

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### GENFIT ANNONCE LE DÉPÔT D'UN DOCUMENT D'ENREGISTREMENT EN VUE DE SON INTRODUCTION EN BOURSE ENVISAGÉE AUX ÉTATS-UNIS

**Lille (France), Cambridge (Massachusetts, États-Unis), le 27 février 2019** – GENFIT SA (Euronext : GNFT - ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique de phase avancée focalisée sur la découverte et le développement de solutions thérapeutiques et diagnostiques innovantes dans le domaine des maladies du foie, notamment d'origine métabolique, annonce aujourd'hui le dépôt d'un Document d'Enregistrement Form F-1 auprès de la *Securities and Exchange Commission* (« **SEC** ») dans le cadre de son projet d'introduction en bourse aux États-Unis sous forme d'American Depositary Shares (« **ADSs** ») - chacune d'entre elles représentant une action ordinaire (l'« **Offre aux États-Unis** »). Concomitamment, GENFIT envisage l'émission d'actions ordinaires par voie de placement privé en Europe (y compris la France) et dans d'autres pays en dehors des États-Unis et du Canada (le « **Placement Privé en Europe** » et, ensemble avec l'Offre aux États-Unis, l'« **Offre Globale** »). Tous les titres vendus dans le cadre de l'offre Globale seront émis par GENFIT. Le nombre de titres proposés et la fourchette de prix de l'Offre Globale envisagée n'ont pas encore été déterminés. GENFIT a procédé à une demande d'admission de ses ADS sur le Nasdaq Global Market sous le symbole « GNFT ». Les actions ordinaires de GENFIT sont cotées sur Euronext Paris sous le symbole « GNFT ».

SVB Leerink et Barclays agissant en qualité de coordinateurs globaux associés de l'Offre Globale et de teneurs de livre associés de l'Offre aux États-Unis. Roth Capital Partners et HC Wainwright & Co. agissant en qualité de chefs de files de l'Offre aux États-Unis. Bryan, Garnier & Co. Limited et Natixis agissant en qualité de teneurs de livre associés du Placement Privé en Europe.

Le Document d'Enregistrement Form F-1 déposé auprès de la SEC demeure soumis à son approbation. Les titres ne pourront être vendus, et aucune offre d'achat ne pourra être acceptée avant cette approbation par la SEC. Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale. Le Document d'Enregistrement Form F-1 peut être obtenu par le public sur le site internet de la SEC.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### À PROPOS DE GENFIT

GENFIT est une société biopharmaceutique de phase avancée focalisée sur la découverte et le développement de solutions thérapeutiques et diagnostiques innovantes dans le domaine des maladies du foie, notamment d'origine métabolique, où les besoins médicaux non satisfaits sont considérables, notamment en raison d'un manque de traitements approuvés. Son candidat-médicament le plus avancé, elafibranor, est actuellement en cours d'évaluation dans une étude clinique pivot internationale de phase 3 (« **RESOLVE-IT** ») comme traitement potentiel de la stéatohépatite non-alcoolique (« **NASH** »). Cette pathologie est considérée comme une urgence médicale par les autorités réglementaires, parce qu'elle est potentiellement grave, bien que souvent asymptomatique avant les stades avancés, et parce que sa prévalence est en augmentation. Elafibranor a également obtenu des résultats cliniques préliminaires positifs lors de son étude de phase 2 dans la cholangite biliaire primitive (« **PBC** »), une maladie hépatique chronique grave. Dans le cadre de la prise en charge clinique des patients NASH à travers une approche intégrée, la Société développe également un nouveau test diagnostique *in vitro*, ou IVD, non-invasif et facile d'accès, destiné à identifier les patients atteints de la NASH éligibles à une intervention thérapeutique. Installée à Lille, Paris et Cambridge, MA (USA), l'entreprise compte environ 150 collaborateurs. GENFIT est une société cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Euronext : GNFT - ISIN : FR0004163111). [www.genfit.fr](http://www.genfit.fr)

### AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris dans le domaine des biomarqueurs, au progrès et aux résultats de l'essai clinique de phase 3 RESOLVE-IT et de l'essai évaluant elafibranor dans la PBC, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires comme la FDA et l'EMA, concernant notamment les médicaments et les conditions médicaux, au succès d'une stratégie d'in-licensing, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, incluant l'Offre Globale envisagée, ainsi qu'à ceux développés à la section 4 « Principaux Risques et Incertitudes » du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 27 février 2019 sous le numéro D.19-0078 disponibles sur les sites Internet de GENFIT ([www.genfit.fr](http://www.genfit.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et mis à jour dans son Rapport d'Activité et Financier Semestriel au 30 Juin 2018 consultable dans la rubrique « Investisseurs » du site internet de GENFIT. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

dans ce communiqué. Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions GENFIT dans un quelconque pays. Ce communiqué de presse a été réalisé en langues Française et Anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.

Aucune communication ni aucune information relative à l'Offre Globale ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. L'émission ou la souscription des actions de la Société peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; ni GENFIT ni les banques impliquées dans l'Offre Globale n'assument une quelconque responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen telle que modifiée ou remplacée (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans une quelconque juridiction, y compris la France.

Les actions de la Société feront uniquement l'objet d'un placement privé en France et/ou hors de France (à l'exception des Etats-Unis d'Amérique) auprès des personnes visées par l'article L.411-2-II du code monétaire et financier.

### **Espace Économique Européen**

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'actions de la Société rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les actions de la Société peuvent être offertes dans les États membres uniquement :

- a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ;
- b) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) par Etat membre ; ou
- c) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public d'actions de la Société » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les actions de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces actions de la Société, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres.

### France

Les actions de la Société dans le cadre de l'Offre Globale ne seront ni offertes ni cédées, directement ou indirectement, au public en France. Toute offre ou cession d'actions de la Société ou distribution de documents d'offre n'a été et ne sera effectuée en France qu'à (a) des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (b) des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, tels que définis aux et en conformité avec les articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 du code monétaire et financier.

### Royaume-Uni

Le présent communiqué est adressé uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« *investment professionals* ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« **Ordonnance** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (« sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les actions de la Société offertes dans le cadre de l'Offre Globale sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des actions de la Société dans le cadre de l'Offre Globale ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 de l'Ordonnance.

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CONTACT

#### **GENFIT** | Investisseurs

Naomi EICHENBAUM – Relations Investisseurs | Tel : +1 (617) 714 5252 | [investors@genfit.com](mailto:investors@genfit.com)

#### **RELATIONS PRESSE** | Media

Bruno ARABIAN – Ulysse Communication | Tel : 06 87 88 47 26 | [barabian@ulyse-communication.com](mailto:barabian@ulyse-communication.com)

Hélène LAVIN – GENFIT | Tel : 03 20 16 40 00 | [helene.lavin@genfit.com](mailto:helene.lavin@genfit.com)